

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 21 septembre 2021**

**Délibération n° : 21-09-19**

**7.5 Subventions**

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION  
Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA  
Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Tiphanie OTLET

#### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO  
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Dorothée MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

#### ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Dominique CORREA  
Dominique DAUCHY

**Objet : Attribution de subvention  
exceptionnelle – Batterie fanfare**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°21-04-09 du 8 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 8 avril 2021, l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2021.

**CONSIDÉRANT** que l'association « Batterie Fanfare » sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle afin de participer aux dépenses de fonctionnement de l'association.

**CONSIDÉRANT** que l'association s'engage à défilé pour la ville lors des commémorations et pour cela, elle a besoin de réparer les instruments de musique, d'acheter du matériel et des tenues pour les défilés.

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal propose d'allouer la somme de 1000 €.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20210929-21\_09\_19-DE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € pour l'exercice 2021 à la Batterie Fanfare de Petite-Forêt.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte affiché le :

29 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

